

**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE**  
**des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes**



VU le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Philippe MAHEU aux fonctions de directeur académique des services de l'Education Nationale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;

VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2015 du ministre de l'éducation nationale portant nomination de Mme Mireille BELLAIS, inspectrice de l'éducation nationale adjointe chargée de l'adaptation et de la scolarisation des handicapés

**ARRETE**

2015 - 258 - 9

**ARTICLE 1.** – Subdélégation de signature est donnée à Mme Mireille BELLAIS, inspectrice de l'éducation nationale adjointe chargée de l'adaptation et de la scolarisation des handicapés, à l'effet de signer les actes suivants :

- Les décisions d'affectations d'élèves vers les enseignements adaptés du 2<sup>nd</sup> degré,
- les autorisations d'inscriptions au C.N.E.D,
- les accusés de réception des demandes d'instruction à domicile,
- les agréments d'intervenants extérieurs,
- les conventions de mises à disposition d'enseignants dans les structures spécialisées,
- les avis ou autorisations de sorties scolaires avec nuitées.

**ARTICLE 2.** - Le Secrétaire Général des services de l'Education nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gap, le 14 septembre 2015

Le directeur académique des services  
de l'Education nationale des Hautes-Alpes

Philippe MAHEU